



FOIRE AUX QUESTIONS SUR LE PROGRAMME DE RECOMMANDATION D'ASSOCIÉ(E)S (PRA)

Veuillez consulter la politique de recommandation d'associé(e)s mondiale [ICI](#) pour obtenir tous les détails du programme.

FAQ SUR LE PROCESSUS DE RECOMMANDATION

Il y a une offre d'emploi sur le site de carrières interne qui n'est pas visible dans le Portail de recommandation d'associé(e)s. Où peut-on la trouver?

Il se peut que ce poste ne soit pas ouvert aux candidats externes.

Je n'arrive pas à créer un lien Soumettre la recommandation pour un poste ni à copier mon lien de recommandation pour l'envoyer. Pour quelle raison?

Si vous avez des problèmes techniques, veuillez soumettre un cas à l'aide de ce [lien](#). Veuillez attendre la résolution de votre demande de soutien avant de soumettre votre recommandation. Ne demandez pas à votre candidat(e) de postuler directement à un poste, car la recommandation ne vous sera pas attribuée.

Lorsque vous soumettez un cas pour un problème lié à une recommandation, veuillez inclure le plus de renseignements possible :

- Le nom complet de la personne recommandée
- L'adresse courriel de la personne recommandée
- Si la personne est déjà embauchée, son identifiant d'associé(e)
- Votre identifiant d'associé(e) et votre adresse de courriel
- La date de la recommandation
- Les problèmes rencontrés

J'ai obtenu une recommandation, mais sur le site de recommandation des associé(e)s, l'un de mes encadrés de recommandation indique le statut Non admissible sous le nom de la personne recommandée. Pourquoi?

- On vous considère comme inadmissible à une récompense, car la personne recommandée a déjà postulé dans les systèmes de gestion du recrutement applicables d'ADP, y compris nos Communautés de talents, au cours des 12 derniers mois,
OU
- La personne que vous recommandez a déjà été recommandée à ADP au cours des six derniers mois.

J'ai obtenu une recommandation, mais sur le site de recommandation des associé(e)s, l'un de mes encadrés de recommandation indique le statut Révision de l'admissibilité sous le nom de la personne recommandée. Pourquoi?

Vous voyez le statut « Révision de l'admissibilité » parce qu'on vérifie actuellement certains critères d'admissibilité. L'admissibilité finale sera déterminée après l'embauche. Quelques raisons peuvent expliquer votre inadmissibilité à une prime de recommandation à la suite de cette vérification :

- Il peut s'agir du type de rôle. Les postes de stagiaires non liés aux ventes, les postes temporaires convertis en postes à temps plein et les postes d'entrepreneurs ne sont pas admissibles.
- Les personnes recommandées qui sont d'ancien(ne)s associé(e)s d'ADP réembauché(e)s moins de deux ans après leur dernier jour de travail chez ADP ne sont pas admissibles.
- Votre rôle ou votre échelon chez ADP n'est pas admissible.

Les associé(e)s d'ADP ont-ils(elles) tous et toutes droit à des primes de recommandation?

Les associé(e)s à temps plein et à temps partiel d'ADP sont admissibles à une récompense, à l'exception des suivants :

- Toute l'équipe mondiale d'acquisition de talents, les recruteurs d'IPR et/ou les intervenants participant au processus d'embauche
- Les gestionnaires qui recommandent des candidats pour un poste dans leur chaîne hiérarchique
- Les associé(e)s de l'échelon 10 et des échelons supérieurs
- Les associé(e)s qui ne sont pas lié(e)s dans nos systèmes au parrainage d'une recommandation précise
- Les associé(e)s en congé autorisé, en cessation d'emploi ou qui ne travaillent plus chez ADP au moment du versement de la récompense

Les consultant(e)s externes, les ancien(ne)s associé(e)s et les ressources temporaires (notamment les ressources occasionnelles embauchées par l'intermédiaire d'une agence de recrutement, les entrepreneur(e)s et les stagiaires qui n'occupent pas un poste de vente) ne sont pas des parrains ou des marraines admissibles.

FAQ SUR LA SOUMISSION DE CANDIDATURES À UN POSTE

Si je n'ai pas de poste précis en tête pour la personne que je recommande, puis-je soumettre une recommandation générale?

Oui, vous pouvez lui envoyer votre lien de recommandation unique qui lui permettra de se joindre à la Communauté de talents et la personne que vous recommandez sera associée à vous pendant six mois. En utilisant ce lien, cette personne pourra également rechercher tous les postes pour lesquels il est possible de postuler. Veuillez consulter le guide détaillé du PRA pour accéder à votre lien de recommandation unique.

Qu'arrive-t-il si la personne que j'ai recommandée postule à un poste différent de celui qui figurait dans ma recommandation? Cette recommandation me sera-t-elle tout de même attribuée?

Oui, si tous les critères d'admissibilité sont remplis. La personne que vous recommandez peut postuler pour N'IMPORTE QUEL poste de son choix après avoir confirmé votre parrainage en utilisant le lien que vous lui avez fourni pour une candidature générale ou un poste précis. Cette personne sera automatiquement associée à vous pendant six mois (si les critères d'admissibilité sont remplis),

peu importe le poste qu'elle choisit. À la fin de cette période de six mois, vous êtes libre de recommander de nouveau cette personne pendant une autre période de six mois OU un(e) autre associé(e) peut recommander cette personne et y être associé(e) pendant une période de six mois.

Qu'arrive-t-il après que j'ai envoyé mon lien de recommandation pour un poste précis à quelqu'un? Que se passe-t-il ensuite?

- Une fois que la personne que vous recommandez clique sur le lien que vous lui avez fourni, elle est dirigée vers la description du poste, afin de pouvoir l'examiner. Sur cette page, elle verra le bouton « Confirmer le parrainage et postuler », qui l'invitera à remplir un formulaire de talent en fournissant ses coordonnées et son C.V.
- Une fois le formulaire rempli, la personne sera redirigée vers le poste pour lequel vous l'avez recommandée sur le site de carrières d'ADP, où elle devra postuler officiellement.
- Une fois la demande d'emploi remplie, la personne responsable de l'embauche pour ce poste aura accès à son profil complet.
- Et n'oubliez pas que vous pouvez toujours vérifier le statut de vos recommandations sous Activité de recommandation dans votre portail du PRA.

Qu'arrive-t-il après que j'ai envoyé mon lien de recommandation générale (sans poste précis) à quelqu'un? Que se passe-t-il ensuite?

- Une fois que la personne que vous avez recommandée clique sur le lien de recommandation générale que vous lui avez fourni, elle accède à un portail pour les candidats.
- Sur cette page, elle verra le bouton « Confirmer le parrainage et postuler », qui l'invitera à remplir un formulaire de talent en fournissant ses coordonnées et son C.V.
- OU
- Elle peut commencer à rechercher les postes offerts et remplir le formulaire à partir d'une description de poste, en fournissant ses coordonnées et son C.V., et confirmer votre parrainage.
 - Si la personne remplit le formulaire à partir d'un poste, elle sera redirigée vers le poste sur le site de carrières d'ADP, où elle devra postuler officiellement.
 - Une fois la demande d'emploi remplie, la personne responsable de l'embauche pour ce poste aura accès à son profil complet.
- Et n'oubliez pas que vous pouvez toujours vérifier le statut de vos recommandations sous Activité de recommandation dans votre portail du PRA.

Les recruteurs effectuent-ils une entrevue téléphonique avec toutes les personnes recommandées par des associé(e)s?

Les recommandations provenant de nos associé(e)s contribuent considérablement à la stratégie de recrutement d'ADP. Il n'est toutefois pas possible pour le personnel de recrutement de faire une entrevue téléphonique avec toutes les personnes recommandées. Même si nous tentons de communiquer avec chaque personne recommandée par courriel ou par téléphone, nos efforts se concentrent sur les personnes répondant le mieux aux exigences du poste. De plus, le C.V. de la personne que vous recommandez sera ajouté à la Communauté de talents d'ADP, laquelle est accessible à tous les recruteurs et toutes les recruteuses pour des occasions futures.

Puis-je communiquer avec la personne responsable de l'embauche afin de connaître le statut de ma recommandation?

En raison des lois sur la protection de la vie privée, les recruteurs et les recruteuses ne peuvent pas révéler le statut des candidat(e)s pendant le processus d'embauche. Mais il est possible de voir le

statut sous Activité de recommandation dans le portail du PRA.

Que signifient les statuts dans la section Mes recommandations du Portail de recommandation d'associé(e)s?

Vous pouvez voir le statut de vos recommandations dans votre Portail de recommandation d'associé(e)s. Les statuts changent à mesure que la personne recommandée progresse dans le système.

- Nouvelle proposition de recommandation – La personne a fait l'objet d'une recommandation pour un poste et/ou chez ADP.
- En cours – La personne a fait l'objet d'une recommandation pour un poste, on lui a attribué un statut allant de Vérification effectuée par le recruteur ou la recruteuse à Intégration.
- Examen ultérieur – La personne a fait l'objet d'une recommandation pour un poste et n'est active au sein d'aucun processus en cours.
- Embauché – La personne a fait l'objet d'une recommandation pour un poste, a accepté une offre et s'est jointe à ADP.
- Archivé – La personne a fait l'objet d'une recommandation pour un poste, mais sa candidature n'est pas examinée pour le moment.

J'ai envoyé mon lien de recommandation pour un poste il y a trois mois, mais le(la) candidat(e) n'a pas été embauché(e). Je vois maintenant qu'une offre d'emploi similaire a été publiée. Devrais-je soumettre de nouveau ma recommandation pour le poste?

Afin de donner à la personne que vous avez recommandée la meilleure chance de se joindre à notre équipe, vous devriez lui rappeler périodiquement de vérifier si de nouveaux postes sont à pourvoir et de soumettre sa candidature. Le C.V. de la personne sera directement transmis à la personne responsable du recrutement pour le poste. À titre de rappel, les personnes recommandées sont associées à la personne responsable du parrainage pendant six mois, peu importe les postes pour lesquels elles soumettent leur candidature.

FAQ SUR LE VERSEMENT DES PRIMES DE RECOMMANDATION

La personne que j'ai recommandée a été embauchée. Quand vais-je recevoir ma prime?

Une fois tous les critères d'admissibilité aux primes remplis, vous recevrez le paiement de la prime de recommandation d'associé(e)s au cours de la première période de paie suivant les 30 premiers jours d'emploi de la personne que vous avez recommandée aux États-Unis et au Canada. Veuillez consulter la politique locale pour tous les autres pays.

Comment puis-je savoir si ma prime de recommandation a été versée?

Votre prime de recommandation est automatiquement incluse sur votre chèque de paie et figurera sur une ligne distincte dans la catégorie Autres revenus – Primes. Vous pouvez consulter les renseignements relatifs à votre chèque de paie sur le Portail des associés > maVie > Renseignements sur ma paie.

La personne que j'ai recommandée a postulé à un poste directement en indiquant que j'étais la personne responsable du parrainage sur la demande d'emploi, mais sans utiliser un de mes liens de recommandation unique. Suis-je admissible à la prime?

Non. Comme le stipule la politique de recommandation d'associé(e)s, toutes les recommandations doivent être effectuées par l'intermédiaire d'un lien de recommandation unique provenant d'associé(e)s d'ADP et ces associé(e)s doivent avoir rempli tous les critères d'admissibilité pour

obtenir la prime. Un nom sur le formulaire de demande d'emploi à lui seul ne suffit pas pour que les associé(e)s soient admissibles à une prime de recommandation. Toute demande d'emploi soumise en dehors de ce processus ne peut pas être modifiée pour indiquer qu'il s'agit d'une recommandation et ne rend pas les associé(e)s admissibles à une prime de recommandation.

Quelle prime de recommandation vais-je recevoir si la personne que j'ai recommandée est embauchée comme stagiaire pour l'été?

Les postes de stagiaire non liés aux ventes et les postes de stagiaire non liés aux ventes convertis en postes à temps plein ne donnent pas droit à une prime.

Que se passe-t-il si la personne que je recommande se trouve déjà dans la base de données d'ADP? Cette recommandation ne donne pas droit à une prime, et le statut « Non admissible » est indiqué dans l'encadré de recommandation. Veuillez lire l'intégralité de la politique mondiale du PRA pour obtenir des détails.

FAQ SUR LES POSTES EXEMPTÉS ET NON EXEMPTÉS (ÉTATS-UNIS SEULEMENT)

Que signifient les termes « Exempté » et « Non exempté »?

Les personnes occupant des postes exemptés reçoivent un salaire de base et ne sont pas admissibles au paiement d'heures supplémentaires. Les personnes occupant des postes non exemptés reçoivent un salaire horaire et sont admissibles au paiement d'heures supplémentaires.

J'examine un poste et je n'arrive pas à déterminer s'il est exempté ou non. Comment puis-je savoir à quel montant de prime je suis admissible si la personne que j'ai recommandée est embauchée?

Le montant de la prime devrait être indiqué dans le poste sur le Portail de recommandation d'associé(e)s. Si ce n'est pas le cas, veuillez créer une demande de soutien pour vous informer au sujet du statut d'exemption d'un poste ou du montant de la prime.

AUTRE

Comment puis-je soumettre une demande de soutien?

Créez une demande de soutien [ICI](#) et sélectionnez « Question relative aux primes de recommandation » à partir du menu déroulant. (Cela correspond au lien « Soumettre une question » sur la page principale du Portail des associé(e)s.)

Avec qui puis-je communiquer si ma question ne se trouve pas dans cette FAQ?

Si vous avez d'autres questions auxquelles nous n'avons pas répondu ci-dessus, veuillez communiquer avec votre recruteur(e) ou votre PARH.